

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
**GOVERNEMENT**  
 -----

N° 2021-6420 /Pr

du 04 JUIN 2021

Ampliations :  
 H-C 1  
 DTE 1  
 Intéressées 23  
 Archives 1

**ARRETE**

**admettant des entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de « l'allocation de soutien Covid-19 »**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-1675/GNC du 23 juillet 2019 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes au nom du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2021-5690/GNC-Pr du 7 mai 2021 portant délégation de signature au directeur par intérim, à la directrice adjointe et aux chefs de service de la direction du travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2020-945/GNC du 7 juillet 2020 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-4592 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes motivées du 30 et 31 mars ; du 1<sup>er</sup>, 2, 6, 9, 12, 13, 20, 28 et 30 avril ; du 8, 10 et 28 mai 2021 présentées par les entreprises relevant des secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises, qui relèvent des secteurs d'activité durablement touchés par les conséquences économiques générées par les périodes de confinement listés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2020-945/GNC du 7 juillet 2020 susvisé, dont les noms suivent, sont admises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'au 31 octobre 2021.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1<sup>er</sup> à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
AIR FRANCE	0036459.003	Transports aériens de passagers	13
No1 CURRENCY	0806570.001	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	2
KUENDU BEACH	0485045.003	Hôtels et hébergement similaire	6
COLLEEN EXCURSION	0890608.001	Transports maritimes et côtiers de passagers	3
SPT TRANSPORTS	0616524.001	Autres transports routiers de voyageurs	5
AIR CALEDONIE INTERNATIONAL	0091454.001	Transports aériens de passagers	363
TRANSWORLD DEMENAGEMENT	1396258.001	Services de déménagement	5
SAS MELITA	0949982.001	Transports maritimes et côtiers de passagers	7
MAKI PRODUCTION NEW CALEDONIA	0480301.001	Activités de soutien au spectacle vivant	2
MARY D ENTREPRISES	0252585.001	Transports maritimes et côtiers de passagers	22
NOUMEA DISCOVERY TRAVEL COMPANY	0141895.003	Activités des voyagistes	4
ASIA VOYAGES SARL	0219667.002	Activités des agences de voyage	2
LAND COMMUNICATIONS NEW CALEDONIA	1020585.001	Activités des voyagistes	5
HOTEL KOU BUGNY	0376889.001	Hôtels et hébergement similaire	32
AGENCE TPV	0485086.001	Activités des voyagistes	3
AXXESS TRAVEL	0306837.001	Activités des agences de voyage	11
HOTEL BEAURIVAGE	0021329.001	Hôtels et hébergement similaire	7
HOTEL DE LA PLAGES	0875112.001	Hôtels et hébergement similaire	5
ALLOTRANSPORTS	0882910.001	Autres transports routiers de voyageurs	1
HOTEL LE LAGON	0024893.001	Hôtels et hébergement similaire	6
MEJINE WETR	0471391.002	Autres services de réservation et activités connexes	4
GO SHUTTLE	1037787.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	1
PACIFIQUE LAGON VOYAGE	0398669.001	Agence de voyage	12

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation,

Le directeur du travail et de l'emploi  
par intérim



Thierry XOZAME

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
988-229880018-20210604-2021-6420Pr-AI  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Accusé de réception en préfecture  
988-229880018-20210604-2021-6420Pr-AI  
Date de réception préfecture : 04/06/2021